

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2023

PORTANT CRÉATION D'UNE CONTRIBUTION ADDITIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES
EXCEPTIONNELS DES GRANDES ENTREPRISES - (N° 662)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 24

présenté par
Mme Robert-Dehault

TITRE

Au titre, substituer aux mots :

« portant création d' »,

les mots :

« visant à essayer de créer »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette amendement vise à interpeller les députés de la NUPES sur la complexité du sujet. Si nous sommes évidemment favorables à l'instauration d'une taxe exceptionnelle pour les profiteurs de la crise, il ne faudrait pas que le dispositif adopté conduise à taxer notre industrie qui crée de l'emploi et fait vivre nos territoires, mais à épargner les spéculateurs et champions de l'évasion.

C'est pourquoi cet amendement d'appel entend enjoindre à nos collègues députés désireux de rétablir une justice fiscale de voter en faveur des amendements déposés par mon collègue Kevin Mauvieux.